

Tome 4 : Fiches actions

MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE
N° 92-43 DU 21 MAI 1992 DITE DIRECTIVE « HABITATS »

Site Natura 2000 FR7200739 "La Vallée de l'Avance"

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



L'Avance à St Joseph, ONF, 2010.



Les Forges ONF, 2010





Table des matières

Fiche cadre 1 : Conservation du caractère typique de la forêt galerie..... 5

FA1.1 : Favoriser la régénération d'essence de feuillus indigènes

FA2.1 : Restreindre le développement du Robinier, Liquidambar, Chêne rouge aux parcelles destinées à leur production

FA3.1 : Conservation d'arbres âgés (sénécents et vivants) pour la biodiversité

Fiche cadre 2 : Conservation des habitats humides.....12

FB1.1 : Restauration de la Lande humide par Broyage

FB2.1 : Remise en état de mares en voie de comblement

FB3.1 : Rétablissements de mares atterries

Fiche cadre 3 : Réhabilitation du Lit mineur de l'Avance.....21

FC1.1 : Créer des méandres au sein du lit mineur en se basant sur la morphologie des secteurs préservés du recalibrage

FC1.2 : Laisser des arbres immergés dans le cours d'eau afin de créer des zones de refuge

FC2.1 : Intervenir par des méthodes "douces" sur la ripisylve afin de créer des trouées favorables au développement des macrophytes aquatiques

Fiche cadre 4 : Préservation des espèces patrimoniales à forts enjeux.....28

FD1.1 : Création de zone de ponte pour la Cistude d'Europe

FD1.2 : Création de zone d'ensoleillement pour la Cistude d'Europe

FD2.1 : Aménagement du Pont de l'Avance pour les mustélidés amphibiens

FD2.2 : Régulation de la population de Vison d'Amérique

FD3.1 : Pose de barrières et de panneaux d'informations

Fiche cadre 5 : Amélioration de la connaissance du patrimoine naturel.....42

FE1.1 : Compléter l'inventaire des libellules

FE1.2 : Compléter l'inventaire de l'herpétofaune

FE1.3 : Poursuivre les prospections chiroptères

FE2.1 : Poursuivre les prospections sur la flore patrimoniale

Fiche cadre 6 : Sensibilisation autour des richesses naturelles du site Natura 2000.....48

FF1.1 : Création d'un site Internet Natura 2000

FF2.1 : Création d'un sentier d'interprétation

FF2.2 : Pose d'un observatoire de faune

Fiche cadre 7 : L'animation du DOCOB.....53

Le cahier des charges est organisé de la manière suivante : les fiches cadre définissant les principaux objectifs et milieux concernés portent une ou plusieurs fiches actions, définissant les modalités de mise en place. L'explication de leur contenu est présentée ci-après.

Exemple d'une fiche cadre :

Actions rattachées à la fiche cadre	Fiches Actions FA1.1 à FA4.1		Fiche Cadre 1: Conservation et/ou restauration des habitats forestiers d'intérêt communautaire	
	Objectif général		Objectifs opérationnels	
Objectif général commandant les actions	A. Diversifier le couvert forestier		A1 : Favoriser la régénération naturelle des boisements A2 : Tests de méthodes douces de gestion sylvicole A3 : Maintenir des corridors boisés entre habitats A4 : Restreindre le développement d'espèces envahissantes	
	Milieux concernés en priorité		Habitats concernés	
Habitats et espèces concernés	Habitats forestiers		Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180) Dunes boisées littorales thermo atlantiques à Chêne vert (2180-2) Arrière dunes boisées à Chêne pédonculé (2180-4) Aulnaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires (2180-5) Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> (9190-1) Petit Rhinolophe (1303) Grand Rhinolophe (1304) Minoptère de Schreibers (1310) Fadet des laïches (1071)	
	Espèces			
Fiches Actions associées				
FA1.1		Favoriser une mosaïque d'habitats (structure et composition des peuplements)		
FA1.2		Renforcement de la régénération naturelle des boisements dunaires		
FA2.1 FA2.2		Réalisation d'opérations de débardage à cheval afin de limiter l'impact sur les habitats. Réalisation de dégagements manuels comme technique alternative au travail mécanique		
FA3.1 FA3.2		Amélioration du réseau de haie afin de favoriser la qualité de l'habitat d'espèces patrimoniales Entretien des linéaires restaurés par des méthodes douces		
FA4.1		Limitation d'espèces arbustives envahissantes (Robinier, Mimosa, Ailante...)		

Référence de la fiche Cadre

Objectifs opérationnels découlant de l'objectif général

Fiches actions rattachées

Exemple d'une fiche action:

Niveau de priorité, définie en fonction du statut de l'espèce/habitat concernée, la cohérence (technique, financière...) de la mise en œuvre ainsi que de l'efficacité attendue de l'action.
Hiérarchisation des priorités :
3 étoiles : haute
2 étoiles : moyenne
1 étoile : basse

Nature des financements :
AC : action contractualisable
HC : action hors contrat
AA : action accompagnement

Référence du site
Natura 2000

Libellé de l'action

Fiche Cadre : FC1	Type contrat : AC	Site FR7200702 La Teste de Buch	FA4.1 : Limitation des espèces arbustives envahissantes (Robinier, Mimosa, Ailante...)
Objectif DOCOB : A.4 Restreindre le développement d'espèces envahissantes			
Superficie concernée	- Dunes boisées littorales thermo atlantiques à Chêne vert (2180-2) = 149 ha - Arrière dunes boisées à Chêne pédonculé (2180-4) = 4054 ha - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (2180) = 414 ha Au total, 4617 ha sont concernés par cette mesure. Objectif Surface : 5 ha en estimant 2 ha traités manuellement et 3 ha traités mécaniquement		
Constat et justification	Les espèces invasives constituent une menace importante pour les milieux naturels. Les forêts dunaires de La Teste ne font pas office d'exception et il accueille plusieurs espèces invasives dont le développement doit être maîtrisé, faute de pouvoir l'éliminer. Toutefois, il est important de préciser que le site Natura 2000 reste relativement préservé et le développement de ces espèces indésirables est très localisé. Il convient dès à présent de limiter les populations qui sont cantonnées autour des cabanes, des campings et près des habitations comme le Robinier, le Mimosa... L'objectif de cette action est donc d'évaluer le degré d'envahissement du site par des inventaires de terrain pour pouvoir statuer sur la nécessité d'entreprendre des mesures de gestion en conséquence. NB : Cette action peut au besoin être couplée à l'action de régénération FA1.2.		
Localisation des travaux	A déterminer suite aux prospections de terrain et après identification des contractants potentiels.		
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	Surveillance et lutte contre les espèces arbustives à tendance invasive : - Réalisation de prospection en vue de localiser les foyers naissants d'espèces végétales invasives (mimosa, robinier, ailante, érable negundo, herbe de la pampa...) - Arrachage manuel des foyers naissants - Exportation des produits et traitement adéquat - Evaluer la pertinence d'entreprendre des actions de lutte plus lourdes Engagement non rémunérés : - Lutte chimique interdite - Ne pas entreprendre d'actions propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (exemple : lutte contre le Robinier puis ouverture brutale stimulant le drageonnage) - Les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible		
Points de contrôle	- Tenue d'un cahier d'enregistrement - Etat initial et état post-travaux des surfaces - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - Comparaison avant et après travaux par photographie - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente		
Coût estimatif	Temps de terrain et arrachage manuel : 1500 €/ha = 3000 € Temps de terrain et arrachage mécanique : 800 €/ha = 2400 € Coût : 5400 €/an Arrachage à renouveler 2 fois à N+3 (moins coûteux que la première opération) 500 €/ha soit pour la totalité des 5 ha concernés par l'action = 2500€		
Coût (HT)	7900 €		
Code contrat N2000	F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable		
Engagements rémunérés concernés par la mesure	Espèces végétales : - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) - Enlèvement et transfert des produits de coupe - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur		
Dispositions financières	/		
Calendrier prévisionnel	2013	2014	2015
Financement	Plan de financement prévisionnel		2016
	2017	Etat	Total
		45%	100%
		555€	7900€

Fiches Actions FA1.1 à FA5.1		Fiche Cadre 1: Conservation du caractère typique de la forêt galerie	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
A. Assurer la conservation de la forêt galerie		A1 : Favoriser la régénération d'espèces de feuillus indigènes	
		A2 : Lutter contre les espèces d'arbres à caractère envahissant	
		A3 : Favoriser la conservation d'arbres âgés	
Milieus concernés en priorité		Habitats concernés	
Habitats forestiers		9230-3: Boisement acidiphile xérophile à Chêne Tauzin et Pin Maritime	
		9190-1: Boisement acidiphile méso-hygrophile à Bouleau pubescent et Molinie	
		91E0* : Aulnaie à hautes herbes	
Fiches Actions associées			
FA1.1	Favoriser la régénération d'essence de feuillus indigènes		
FA2.1	Restreindre le développement du Robinier, Liquidambar, Chêne rouge aux parcelles destinées à sa production		
FA3.1	Mise en place d'îlots de sénescence et marquage des arbres d'intérêt pour la biodiversité		

Fiche Cadre : FC1	Type contrat : AC	Site FR7200739 L'Avance	FA1.1 : FAVORISER LA REGENERATION D'ESSENCE DE FEUILLUS INDIGENES	Priorité : ***
Objectif DOCOB :	A. Assurer la conservation de la forêt galerie			
Superficie concernée	Environ 10 ha			
Constat et justification	<p>La Forêt Domaniale de Campet a subi plusieurs séries d'artificialisation des peuplements à des fins productives. On a ainsi vu apparaître des peuplements de Robinier, de Liquidambar ou encore de Chêne rouge. L'aménagement forestier prévoit de favoriser les régénérations naturelles de feuillus indigènes, il s'agit donc de conforter cette démarche grâce au DOCOB car elle rentre totalement dans ses objectifs de conservation de la biodiversité. Localement, il s'agit d'aider des peuplements naturels par l'implantation d'essences indigènes comme les Chênes tauzin et pédonculés qui ont des difficultés à s'exprimer dans les secteurs ou des espèces exogènes comme le Chêne rouge, plus compétitive, ont été implantées. Cette action aura donc pour objectif à long terme d'augmenter la surface en Chênaie qui est un habitat à haute valeur patrimoniale et ciblé par la Directive Habitat.</p>			
Localisation des travaux	A déterminer grâce à la cartographie des habitats naturels et l'évaluation de l'état de conservation. La majorité de la bordure de l'Avance, pour sa partie comprise en forêt domaniale est concernée.			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p>L'objectif à terme est de réduire l'emprise des plantations de feuillus exogènes et de favoriser la régénération de feuillus indigènes après exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - réorientation des parcelles en bordure d'Avance à l'aide de régénération naturelle de feuillus indigènes - aide aux régénérations de feuillus lors d'éclaircies ou d'exploitation de parcelles de Chêne rouge, Chêne des marais, Liquidambar et Robinier par la plantation d'ébauche de Chêne tauzin ou pédonculé selon la station - densité objectif à 15 ans par îlot (d'un minimum 1ha) est de 200 arbres feuillus vigoureux par hectare et répartis de façon à obtenir un faciès le plus naturel possible - test sur 1ha puis 10 si l'opération est un succès (objectif de plant sein atteint) - prendre les précautions nécessaires lors des interventions pour ne pas porter atteinte au Vison d'Europe <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) - respect du cahier des charges 			
Coût estimatif	<p><u>Fourniture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 500 plants forestiers/ha à 1.5 € <p>Coût : 1000 €/ha</p> <p><u>Plantation année N :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - débroussaillage + plantation (potet travaillé) + protection - Coût : 4€/plants <p>Coût : 2 000€/ha</p> <p><u>Total investissement : 3000€/ha</u></p>			

Dégagement 4 passages des régénérations + taille de formation :

- N+1, N+2, N+3, N+4

Coût : 1500 €/ha

Total entretien : 6000€/ha

Coût (HT)	8000€/ha				
Code contrat N2000	F22703 : Mise en œuvre de régénérations dirigées				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - travail du sol - dégagement des taches de semis acquis - lutte contre les espèces (herbacées ou arbustives) concurrentes - mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture) et rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôture - plantation ou enrichissement - transplantation de semis (en cas de difficulté à obtenir des individus en pépinière) - Etudes et frais d'expert : étude préalable de la zone de travaux afin d'éviter la destruction de ces secteurs à espèces patrimoniales (aire de rapace, station botanique, Vison d'Europe). - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016
Financement	Europe		Etat	Financement local	Total
	31%		31%	38%	100%
	2500€		2500€	3000€	8000€

Fiche Cadre : FC1	Type contrat : AC	Site FR7200739 L'Avance	FA2.1 : RESTREINDRE LE DEVELOPPEMENT DES FEUILLUS EXOGENES AUX PARCELLES DESTINEES A LEUR PRODUCTION	Priorité : **
Objectif DOCOB :	A. Assurer la conservation de la forêt galerie			
Superficie concernée	Environ 1000 mètres de linéaire			
Constat et justification	Certaines parcelles le long de l'Avance sont destinées à la production du Robinier. Lors de la campagne de terrain, nous avons pu mettre en évidence une tendance de cette espèce à coloniser les parcelles voisines qui accueillent le plus souvent, des habitats à forte valeur patrimoniale (Aulnaie...). Même si la lutte contre le Robinier s'avère difficile, il convient de prendre des mesures pour enrayer son développement et le cantonner aux parcelles destinées à sa production. Le but étant d'éviter toute perte de typicité des habitats d'intérêt communautaire.			
Localisation des travaux	Se référer à la cartographie des habitats naturels			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - lors de travaux de dégagement de parcelles voisines, s'attaquer un maximum aux régénérations de Robinier pour espérer une substitution du boisement par des espèces indigènes - laisser évoluer les individus adultes pour qu'ils dépérissent naturellement et pour éviter le drageonnage lors d'une coupe - arrachage manuel des régénérations quand cela est possible (individu < 1 mètre) en enlevant un maximum de racines en pourtour de parcelle pour éviter un trop fort développement dans les parcelles voisines - export des produits dans une zone de traitement adapté - prendre les précautions nécessaires lors des interventions pour ne pas porter atteinte au Vison d' Europe <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables (ex : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage) - dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) - respect du cahier des charges - réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 			
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Arrachage manuel + passage débrousailluse + export produit <p>Coût : 10€/ml Coût : 10 000 €</p>			
Synthèse des Coûts (HT)	10 000 €			

Code contrat N2000	F22711 : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - travail du sol - broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre - arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) - coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre - coupe des grands arbres et des semenciers - enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - dévitalisation par annellation - Etudes et frais d'expert : étude préalable de la zone de travaux afin d'éviter la destruction de ces secteurs à espèces patrimoniales (aire de rapace, station botanique, Vison d'Europe). - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	5 000 €		5 000 €		10 000 €

Fiche Cadre : FC1	Type contrat : AC	Site FR7200739 L'Avance	FA3.1 : CONSERVATION D'ARBRES AGES POUR LA BIODIVERSITE	Priorité : **
Objectif DOCOB :	A. Assurer la conservation de la forêt galerie			
Superficie concernée	Conservation d'au moins 3 arbres sénescents par hectare Conservation d'au moins 3 arbres par hectares pour les rapaces			
Constat et justification	<p>Les arbres isolés de grande taille sont utilisés par les rapaces diurnes et nocturnes, que ce soit pendant ou en dehors de la période de reproduction (site de nidification, reposoir...). Des espèces à fort intérêt patrimonial peuvent avoir besoin de ce type d'arbre, muni d'un houppier conséquent et de grande taille pour pouvoir dominer la végétation ou du moins préserver leur nichée des prédateurs. C'est pourquoi il convient d'en préserver un nombre important au sein du marais.</p> <p>En complément, la mise en place d'îlots de sénescence va permettre de créer de nombreux micro- habitats pour la reproduction, la protection ou l'alimentation d'espèces variées. On peut alors citer les insectes xylophages, les champignons, les Picidés, les rapaces nocturnes ou encore les chiroptères.</p>			
Localisation des travaux	A déterminer par l'opérateur désigné, parcelles de feuillus et résineux sans préférence			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p><u>Arbres disséminés sénescents:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - marquage et maintien de chablis/chandelles, au minimum 1 par ha, diamètre >1,3 m, comportant des cavités de diamètre >3cm - éviter systématiquement les zones de fréquentation du public <p><u>Arbres pour l'avifaune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - marquage et maintien d'au moins un arbre par parcelle qui comporte un intérêt pour l'accueil de l'avifaune - arbre d'un diamètre > 50 cm, d'une hauteur > 10 m et en bon état sanitaire <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés ou à délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe - marquage des arbres à la peinture, matérialisé par un triangle pointé vers le bas à 1,30 m du sol - assurer le caractère indigène de l'essence des arbres retenus - sélectionner des arbres situés à plus de 30 mètres de tout accès du public 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - comparaison de l'état initial et de l'état post-travaux des surfaces traitées (photographies) <ul style="list-style-type: none"> - respect du cahier des charges - vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 			
Coût estimatif	<p><u>Ilots de sénescence :</u> environ 10 arbres Coût : 200€/arbre Coût : 2000 €</p> <p><u>Arbres pour les rapaces :</u> environ 5 arbres Coût : 900€/arbre Coût : 4500 €</p>			
Synthèse des Coûts (HT)	6 500 €			

Code contrat N2000	F22705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production F22712 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	F22712 : <ul style="list-style-type: none"> - les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans, ainsi que d'éventuels études et frais d'experts - l'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement F22705 : <ul style="list-style-type: none"> - émondage, taille en têtard, mais aussi taille de formation pour favoriser la nidification - enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sure (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat) - débroussaillage, fauche, broyage <p>- Etudes et frais d'expert : étude préalable de la zone de travaux afin d'éviter la destruction de ces secteurs à espèces patrimoniales (aire de rapace, station botanique, Vison d'Europe).</p> <p>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>				
	Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	3 250 €		3 250 €		6 500€

Fiches Actions FB1.1 à FB3.1		Fiche Cadre 2: Conservation des habitats humides	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
B. Assurer la conservation des milieux humides	B1 : Restaurer les secteurs de Landes humides en voie de fermeture		
	B2 : Assurer la conservation des groupements végétaux des dépressions humides		
	B3 : Favoriser la présence de la faune associée aux mares forestières		
Milieux concernés en priorité		Habitats concernés	
Zones humides	3150-2 : Herbier des eaux méso-eutrophes à tendance dystrophe à grandes utriculaires		
	3110-1: Herbier aquatique des eaux oligo-mésotrophes stagnantes à faiblement courantes à Millepertuis des marais et Potamot à feuilles de renouée		
	3110-1: Gazon amphibie oligo-mésotrophiles des niveaux inférieurs à Millepertuis des marais et Potamot à feuilles de renouée		
	4020-1*: Lande hygrophile à Bruyère à quatre angles		
Fiches Actions associées			
FB1.1	Restauration de la Lande humide par broyage		
FB1.2	Entretien de la Lande humide		
FB2.1	Remise en état de mares en voie de comblement		
FB3.1	Rétablissements de mares atterris		

Fiche Cadre : FC 2	Type contrat : AC	Site FR7200739 L'Avance	FB1.1 : RESTAURATION DE LA LANDE HUMIDE FB1.2 : ENTRETIEN DE LA LANDE HUMIDE	Priorité : ***
Objectif DOCOB :	B. Assurer la conservation des milieux humides			
Superficie concernée	10 ha			
Constat et justification	Les systèmes landicoles sont dans un stade de dynamique avancé, avec majoritairement des faciès embroussaillés. Pour garantir l'expression des espèces caractéristiques de ces habitats à fort intérêt patrimonial, il est nécessaire d'entreprendre des opérations de restauration dès la première année du DOCOB.			
Localisation des travaux	Zone de Lande humide de l'étang de la Forêt domaniale de Campet, embroussaillée par le Piment royal et le Bouleau Zone de Lande humide des Forges Se référer à la cartographie ci-jointe			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration : par broyage à l'aide d'un gyrobroyeur forestier (avec exports des produits) - Entretien : opération à renouveler tous les 5 ans selon la dynamique (sans export) - utilisation d'outils adaptés à la portance des sols (pneus basse pression, chenilles) - broyage centrifuge du centre vers l'extérieur de la parcelle pour permettre à la faune de s'échapper - intervention à l'automne, une fois la période de reproduction de la faune et de la période de floraison de la flore achevée. - prévoir des îlots "non-broyé" dans la parcelle comme refuge pour la faune et notamment pour le Vison d'Europe - export des produits en dehors de la parcelle à l'aide d'outils adaptés - mise en dépôt des produits sur des aires de stockage adaptées en dehors de la parcelle <p><u>Engagements non rémunérés</u> : pas de retournement, pas de mise en culture, pas de plantation, pas de modification du régime hydrique, pas de fertilisation, pas d'utilisation de produits phytosanitaires, période d'interventions des travaux</p>			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) - respect du cahier des charges - évaluation de l'impact sur les populations d'espèces patrimoniales de flore 			
Coût estimatif	<p>FB1.1 : Broyage lourd + export des produits : 10 ha Coût : 1700 €/ha Coût : 17 000 €</p> <p>FB1.2 : Broyage : 10 ha Coût : 400€/ha Coût : 4000 €</p>			
Synthèse des coûts (HT)	21 000€			

Code contrat N2000	A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage A320305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - dessouchage - rabotage de souches - enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (avec procédé de débardage adapté à la sensibilité du milieu) - débroussaillage, gyrobroyage, fauche ; avec exportation des produits de la coupe - arasage des touradons - frais de mise en décharge - enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Etudes et frais d'expert : étude préalable de la zone de travaux afin d'éviter la destruction de ces secteurs à espèces patrimoniales (aire de rapace, station botanique, Vison d'Europe). - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 				
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	10 500€		10 500€		21 000€

Site Natura 2000 de "La Vallée de l'Avance"
Localisation de l'action FA1.2



Site Natura 2000 de "La Vallée de l'Avance"
Localisation de l'action FA1.2



--- Périimètre Natura 2000 modifié
■ Broyage avec export



Fiche Cadre : FC 2	Type contrat : AC	Site FR7200739 L'Avance	FB2.1: REMISE EN ETAT DE MARES EN VOIE DE COMBLEMENT FB3.1 : RETABLISSEMENT DE MARES FORESTIERES ATTERRIES	Priorité : **
Objectifs DOCOB :		B. Assurer la conservation des milieux humides		
Superficie concernée	8 mares			
Constat et justification	<p>Les mares forestières constituent des habitats d'une importance majeure pour de nombreuses espèces de faune et de flore. Certaines d'entre elles ont été identifiées comme étant dans un état de conservation mauvais, qui peut conduire à court terme à leur comblement par eutrophisation. L'objectif est de remettre en état les mares les moins atteintes par le comblement et de recréer celle qui se sont déjà atterries. Ces actions seront alors bénéfiques pour les Odonates (comme la Leucorrhine à front blanc, autrefois présente), l'Utriculaire citrine, les amphibiens ou encore la Cistude d'Europe.</p>			
Localisation des travaux	<p>Actions FB2.1 : Cf. carte en PJ1 Actions FB3.1 : Cf. carte en PJ2</p>			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p>FB2.1: Rétablissement de 3 mares</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décapage localisé lorsqu'il y a présence d'accumulation de matière organique/vase, ceci dans le but de préserver/créer le substrat sableux nécessaire au développement des groupements amphibies oligotrophiques caractéristiques - Enlèvement uniquement de la vase pour préserver la banque de graine - Reprofilage des berges en pente douce (pente<10%) à l'aide d'une pelle mécanique équipée de chenille ou de pneus basse pression pour préserver les sols <p>FB3.1: Création de 5 mares</p> <ul style="list-style-type: none"> - Creusement de mare à la pelle mécanique sur chenille en pourtour de l'étang de Campet - Plusieurs profils de mares devront être créés afin de varier les profondeurs, les pentes dans le but de d'avoir une hétérogénéité de faciès - Création d'un réseau de mare comme montré sur la carte en PJ <p><u>Engagements non rémunérés:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - période d'intervention : hors période de reproduction des amphibiens - interdiction d'emploi de produits chimiques - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - le bénéficiaire s'engage à éviter des opérations de coupes pouvant être préjudiciable au maintien de la mare - le bénéficiaire s'engage à permettre l'accès aux terrains pour la réalisation d'inventaires et de suivis. Il sera prévenu au moins 15 jours avant 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) - réalisation effective par comparaisons des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare - vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes - comparaison avant et après travaux par photographie 			
Coût estimatif	<p>Restauration de 3 mares : 2 jours Création de 5 mares : 5 jours Coût : 1200 €/jours Coût : 8 400 €</p>			

Synthèse des coûts (HT)	8 400€
Code contrat N2000	F22702 : Création ou rétablissement de mares forestières

Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Profilage des berges en pente douce - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage - Débroussaillage et dégagement des abords - Faucardage de la végétation aquatique - Végétalisation (espèces indigènes) - Entretien nécessaires au bon fonctionnement de la mare - Enlèvement manuel des végétaux ligneux (interdiction de traitement chimique) - Exportation des végétaux ligneux et des déblais à une distance minimale de 20m, dans le cas de milieux particulièrement fragiles - Etudes et frais d'expert : étude préalable de la zone de travaux afin d'éviter la destruction de ces secteurs à espèces patrimoniales (aire de rapace, station botanique, Vison d'Europe). - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
	Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015
Financement	Etat		Europe		Total
	50%		50%		100%
	4 200€		4 200€		8 400€

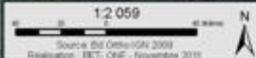
Site Natura 2000 de "La Vallée de l'Avance"
Localisation de l'action FB2.1



Site Natura 2000 de "La Vallée de l'Avance"
Localisation de l'action FB3.1



- L'Avance
- Retablisement de mares atterris
- Périmètre Natura 2000 modifié

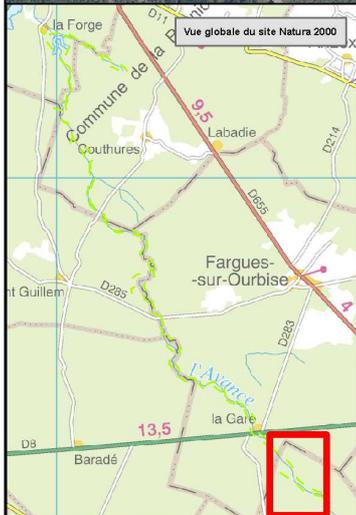


Fiches Actions FD 1.1 à FD4.1		Fiche cadre 3 : Réhabilitation du Lit mineur de l'Avance	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
C. Améliorer la physionomie de l'Avance		C1 : Créer une physionomie "naturelle" du cours d'eau recalibré en FD de Campet	
		C2 : Restaurer la ripisylve en FD de Campet	
Milieux concernés en priorité		Habitats concernés	
Lit mineur et ripisylve		3150-1 : Végétation enracinée immergée	
		91E0* : Aulnaie à hautes herbes	
Fiches Actions associées			
FC1.1	Diversification des écoulements du lit mineur en se basant sur la morphologie des secteurs préservés du recalibrage		
FC1.2	Laisser des arbres immergés dans le cours d'eau afin de créer des zones de refuge		
FC2.1	Intervenir par des méthodes "douces" sur la ripisylve afin de restaurer la végétation rivulaire		

Fiche Cadre : FC 3	Type contrat : AC	Site FR7200739 L'Avance	FC1.1 : DIVERSIFICATION DES ÉCOULEMENTS DU LIT MINEUR EN SE BASANT SUR LA MORPHOLOGIE DES SECTEURS PRÉSERVÉS DU RECALIBRAGE FC1.2 : LAISSER DES ARBRES IMMERGES DANS LE COURS D'EAU AFIN DE CRÉER DES ZONES DE REFUGES	Priorité : **
Objectif DOCOB :	C. Améliorer la physionomie de l'Avance			
Superficie concernée	1 Km de linéaire			
Constat et justification	Il s'agit d'intervenir sur la seule partie réellement atteinte par des opérations de recalibrage le long de l'Avance. Le lit mineur a été recalibré pour drainer les parcelles avoisinantes afin d'obtenir les conditions nécessaires à la culture du Pin maritime. Il s'agit alors, par l'apport de matériaux et le creusement de méandres, de diversifier les écoulements au sein de l'Avance afin de diversifier les habitats. Cette action devra permettre à terme d'offrir des conditions plus favorables au maintien des espèces patrimoniales de poissons, de libellules, de reptiles et de mammifères.			
Localisation des travaux	Cf. Carte en PJ L'Action FC1.2 concernera l'ensemble du lit de l'Avance			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - Etude préalable sur l'hydraulique et la morphologie des secteurs de l'Avance préservés - Calage des travaux à entreprendre en fonction de l'écart entre zone préservée et zone atteinte par le calibrage - Travaux en 2 tranches (cf. carte) à une année d'intervalle afin de profiter de l'expérience de la première tranche avant d'entamer une 2ème phase de travaux - Diversification des écoulements grâce à la pose de panneaux déflecteurs en matériaux naturels visant à dynamiser ponctuellement les écoulements - Création de 4 à 5 méandres à la mini-pelle par tronçon - Objectif de restaurer le caractère naturel des 2 tronçons <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Comparaison de l'état initial et de l'état post-travaux des surfaces traitées (photographies) - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 			
Coût estimatif	<ul style="list-style-type: none"> - Etude préalable + suivi des travaux : 3000€ - Tranche 1 : 5 jours de travaux, 500 m linéaire Coût : 1500€/J Coût : 7 500€ - Tranche 2 : 5 jours de travaux, 500 m linéaire Coût : 1500€/J Coût : 7 500€ <p style="text-align: center;">Coût total : 18 000 €</p>			

Synthèse des coûts (HT)	18 000€				
Code contrat N2000	A32316P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Elargissements, rétrécissements, déviation du lit - Apport de matériaux, pose d'épis, enlèvement ou maintien d'embâcles ou de blocs - Démantèlement d'enrochements ou d'endiguements - Déversement de graviers - Protection végétalisée des berges - Etudes et frais d'expert : étude préalable de la zone de travaux afin d'éviter la destruction de ces secteurs à espèces patrimoniales (aire de rapace, station botanique, Vison d'Europe). - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	9 000€		9 000€		18 000 €

Site Natura 2000 de "La Vallée de l'Avance"
Localisation de l'action FC1.1



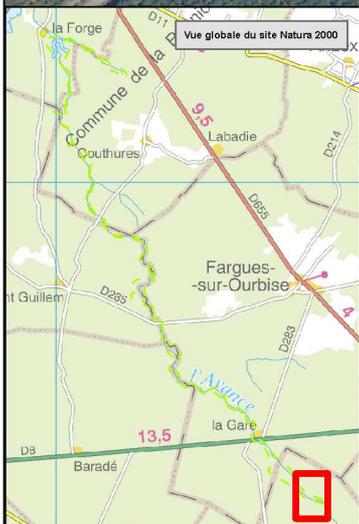
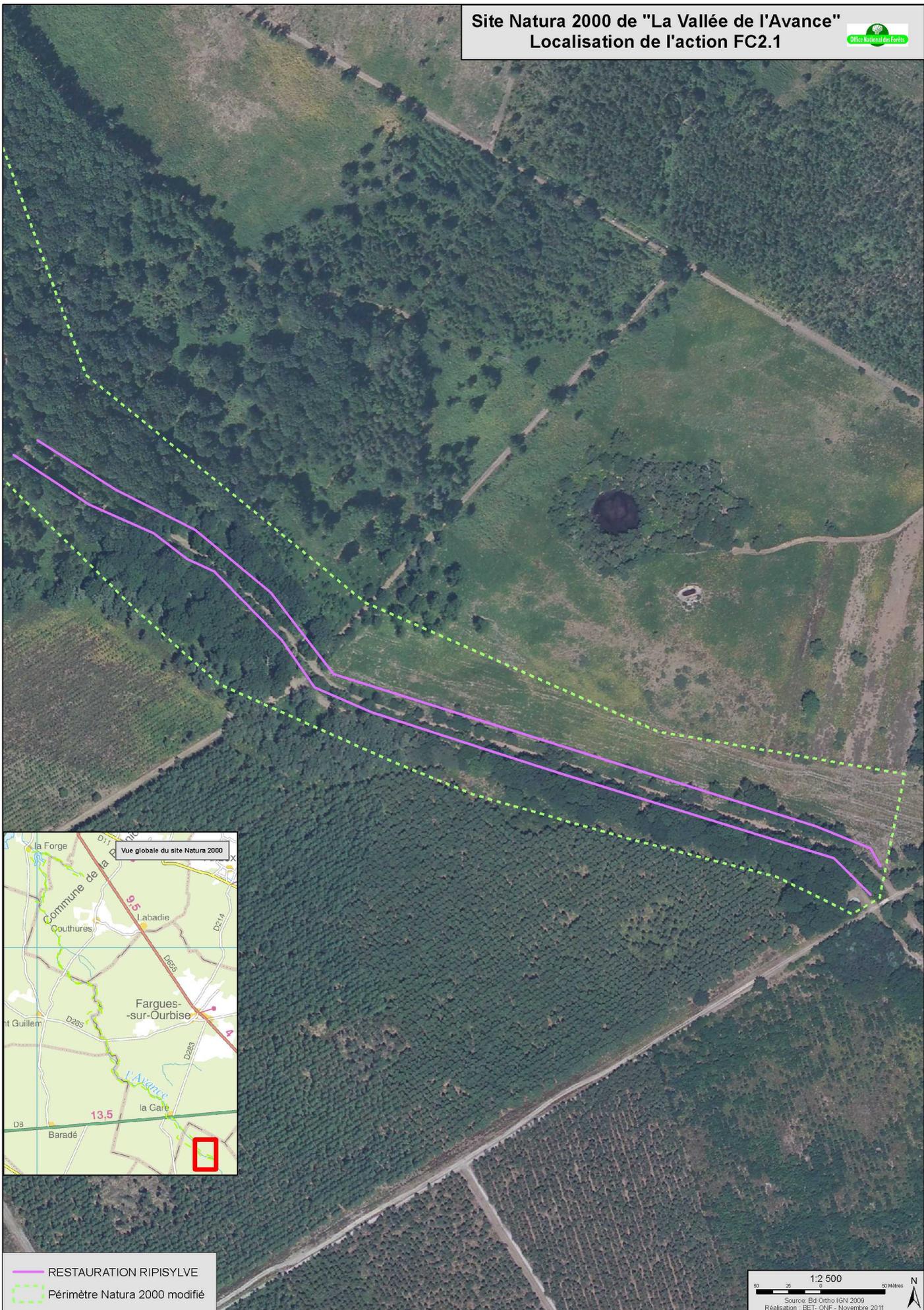
- DIVERSIFICATION ECOULEMENT
- - - Périmètre Natura 2000 modifié



Coût estimatif	- Travaux de restauration : débroussaillage, plantation, bouturage, dégagement Coût : 3 €/ml Coût : 4 500€
Objectif DOCOB :	C. Améliorer la physionomie de l'Avance
Superficie concernée	1500 m de linéaire, 1 ha environ
Constat et justification	Lors des travaux d'artificialisation du milieu forestier dans les années 60, la ripisylve de l'Avance a été considérablement dégradée sur environ 750 m en FD de Campet. Il s'agit ici de reconstituer la ripisylve en se calant sur les secteurs préservés afin d'améliorer la capacité d'accueil pour la faune et sa fonction de corridor écologique.
Localisation des travaux	Cf. Carte en PJ + autres secteurs selon l'adhésion des propriétaires privés au contrat
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - travaux sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre du cours d'eau - coupe afin de créer des trouées dans les peuplements adultes déjà existants - respect d'un équilibre zone d'ombre et zone de lumière pour favoriser l'hétérogénéité des faciès - favoriser les régénérations naturelles d'espèces indigènes par dégagements et tailles de formation - si nécessaire, plantation/bouturage: <ul style="list-style-type: none"> - de jeunes plants (50 à 80 cm) en potet travaillé - plantation plus ou moins dense selon les besoins de fixation de berges - sélection d'espèces d'indigènes (Chêne pédonculé, Frêne commun, Aulne glutineux, Bouleau verruqueux, Saule roux, Viorne obier, Aubépine monogyne, Bourdaine) - protection des plants contre le Ragondin, Lapin, Chevreuil (à 1,20 mètres de haut) - plantation à l'automne ou fin d'hiver - dégagement des plantations pendant n+1 et n+2 pour limiter la concurrence de la végétation herbacée - densité à la plantation : 300 plants/ha - densité n+2 : 200 plants /ha - évacuation des protections après utilisation <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de paillage plastique - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches - Absence de traitement phytosanitaire - Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Le bénéficiaire s'engage à permettre l'accès aux terrains pour la réalisation d'inventaires et de suivis. Il sera prévenu au moins 15 jours à l'avance de la réalisation de ces opérations et pourra y participer. Les résultats lui seront communiqués.
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Comparaison de l'état initial et de l'état post-travaux des surfaces traitées (photographies) - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Synthèse des coûts (HT)	4 500€/ha				
Code contrat N2000	F22706 : Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration du peuplement - Ouverture à proximité du cours d'eau (débroussaillage, coupe de bois, export des produits...) - Enlèvement et transfert des produits vers un lieu de stockage approprié. Procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat. - Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : - Plantation, bouturage - Dégagements - Protections individuelles - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique (ex : comblement de drain...) - Etudes et frais d'expert : étude préalable de la zone de travaux afin d'éviter la destruction de ces secteurs à espèces patrimoniales (aire de rapace, station botanique, Vison d'Europe). - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	2 250 €		2 250 €		4 500 €

Site Natura 2000 de "La Vallée de l'Avance" Localisation de l'action FC2.1



— RESTAURATION RIPISYLVE
- - - Périmètre Natura 2000 modifié

1:2 500
0 25 50 Mètres
Source: Bld Ortho IGN 2009
Réalisation: BET-ONF - Novembre 2011

Fiches Actions FE1.1 à FE 7.2		Fiche cadre 4: Préservation des espèces patrimoniales à forts enjeux	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
D. Améliorer les conditions de maintien des espèces animales à forts enjeux		D1 : Améliorer les conditions de reproduction de la Cistude d'Europe	
		D2 : Assurer la connectivité biologique entre les secteurs Sud et Nord	
		D3 : Mise en défens de l'habitat de l'Agrion de mercure et de la Cistude	
Milieus concernés en priorité		Habitats concernés	
Espèces à enjeu fort et habitats associés			
Fiches Actions associées			
FD1.1	Restauration de zones de ponte pour la Cistude d'Europe		
FD1.2	Création de zones d'ensoleillement pour la Cistude d'Europe		
FD1.3	Lutte contre l'envasement de l'étang du Bazar		
FD1.4	Entretien des canaux et fossés des Forges		
FD2.1	Aménagement du Pont de l'Avance pour les mustélidés amphibiens		
FD2.2	Régulation de la population de Vison d'Amérique		
FD3.1	Pose de barrières et de panneaux d'informations		

Fiche Cadre : FC4	Type contrat : AC	Site FR7200739 L'Avance	FD1.1 : RESTAURATION DE ZONES DE PONTE POUR LA CISTUDE D'EUROPE FD1.2 : CREATION DE ZONES D'ENSOLEILLEMENT POUR LA CISTUDE D'EUROPE	Priorité : ***
Objectif DOCOB :	D. Améliorer les conditions de maintien des espèces animales à forts enjeux			
Superficie concernée	A déterminer			
Constat et justification	La Cistude d'Europe est une des espèces à fort enjeu du DOCOB. L'étude des différentes populations connues le long de l'Avance a montré que les habitats pourraient être améliorés. Les zones de pontes (plage de sable en bordure d'étang/mares) sont souvent embroussaillées et méritent d'être dégagées pour faciliter l'accès aux Cistudes. Un autre dysfonctionnement important est le manque de postes d'insolation qui sont nécessaires à la thermorégulation de l'espèce et c'est pourquoi il convient d'en créer. Ces deux mesures qui sont complémentaires devraient alors contribuer à l'amélioration de l'état de conservation de l'espèce sur le site de l'Avance.			
Localisation des travaux	A déterminer avant travaux. Il s'agit des "buttes de sable" situées en pourtour de l'Etang du Bazar, de l'Etang de la FD de Campet, ainsi que tout autre étang privé dont le propriétaire est volontaire			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p>FD1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage léger à la débroussailleuse des secteurs de pontes - Laisser assez de végétation pour le maintien de la cohésion de la butte - Export des produits de débroussaillage (Bruyère, Bourdaine...) - Détermination des secteurs potentiels de ponte : <ul style="list-style-type: none"> - Granulométrie fine (sable) exposition selon un axe sud sud-ouest pour favoriser une bonne température du sol - pente importante (15 à 30 %) pour favoriser l'insolation hauteur de 1 à 2 mètres et surface de plusieurs dizaines de mètres carrés pour limiter la prédation - proche des plans d'eau ou des milieux aquatiques connexes (mares ou fossés) afin de permettre un accès aisé pour les femelles et un abri accessible pour les juvéniles - Entretien tous les 2 ans à la débroussailleuse à bras pour maintenir le milieu ouvert - Pas d'intervention de mars à septembre <p>FD1.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abattage d'Aulne glutineux (caractère imputrescible et abondance des individus sur place) - Placement dans les étangs à la perpendiculaire des berges - Orienté de façon à avoir un maximum d'ensoleillement dans la journée (axe sud sud-ouest) - Pas d'intervention, de mars à août <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Période d'intervention des travaux : prise en compte de la présence potentielle du Vison d'Europe - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) 			

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) 				
Coût estimatif	<p>FD1.1 : 2 jours/an sur deux années : 4 jours 1 ouvrier + matériel + déplacements Coût: 400€/jours Coût : 1 600€</p> <p>FD1.2 : Abattage d'environ 5 arbres (pris sur place) + pose dans l'étang : 2 jours Coût : 500 €/jours Coût : 1000€</p>				
Coût (HT)	2 600 €				
Code contrat N2000	<p>A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p> <p>A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site</p>				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les accrues forestières; suppression des rejets ligneux - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arasage des tourradons - Aménagements de postes d'ensoleillements - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	1300€		1300€		2600€

Fiche Cadre : FC4	Type contrat : AC	Site FR7200739 L'Avance	FD1.3 : LUTTE CONTRE L'ENVAISEMENT DE L'ETANG DU BAZAR FD1.4 : ENTRETIEN DES CANAUX ET FOSSES DES FORGES	Priorité : **
Objectif DOCOB :	D. Améliorer les conditions de maintien des espèces animales à forts enjeux			
Superficie concernée	A déterminer par l'opérateur.			
Constat et justification	Cet étang est le plus important du site Natura 2000 de l'Avance et selon le travail de terrain réalisé en 2010 par l'ONF, il abrite une population importante de Cistude d'Europe, une des espèces à enjeu fort du DOCOB. La Loutre d'Europe utilise également cet étang comme zone de chasse. Après consultation du propriétaire, un phénomène d'envasement a été mis en évidence qu conduit progressivement à un comblement de l'étang. L'habitat de ces espèces est donc menacé et c'est pourquoi il convient d'agir avec toutes les précautions nécessaires.			
Localisation des travaux	Cf. carte en PJ de l'Etang du Bazar. Il est important que toute la surface de l'étang ne soit pas concernée par les travaux.			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p><u>Etude préalable pour déterminer les secteurs d'interventions et les volumes à extraire :</u> <i>Une procédure au titre de la Loi sur l'eau devra alors être engagée selon les volumes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume < 2000m3 : Régime d'autorisation ▪ Volume > 2000 m3 : Régime de déclaration <p><u>FD1.3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation de l'intervention : vidange de l'étang (août) - enlèvement des dépôts de vase sur la partie la plus profonde du plan d'eau (moins de 50% de la surface) - pas d'intervention sur les bras morts et les queues d'étang qui sont laissés en eau pour créer des zones de refuge pour les Cistudes - pose de batardeau provisoire au niveau de la queue d'étang pour garder une zone en eau tout l'automne - extraction des matières et laisser sur place en bordure de fossé sans les étaler pour permettre la fuite des animaux <p><u>FD1.4 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - enlèvement des dépôts de vase et de matières organiques des fossés en phase d'atterrissement - curage manuel ou mécanique selon la linéaire déterminé avant travaux - extraction des matières et laisser sur place en bordure de fossé - attention à ne pas recouvrir des sites de ponte potentiel de la Cistude d'Europe <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - période d'autorisation des travaux (septembre uniquement) Période d'intervention des travaux : prise en compte de la présence potentielle du Vison d'Europe - pas de traitements herbicides dans et sur les bordures des étangs, lacs et plans d'eau - pas de fertilisation chimique de l'étang - le curage doit viser le maintien des berges avec une pente de moins de 60% - sensibiliser les conducteurs d'engins à la présence d'espèces sensibles - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) 			

Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - réalisation effective par comparaison du cahier des charges et du plan de localisation avec l'étang - vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - comparaison avant et après travaux par photographies 				
Coût estimatif	<u>Etude préalable</u> : 1 jour terrain + 3 jours rédaction 450 €/j Coût : 1 800 € <u>Travail à la pelle mécanique</u> : 7 jours 1200 €/j Coût : 8 400€				
Coût (HT)	10 200 €				
Code contrat N2000	A32313P : Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau A32312P et R : Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Décapage du substrat - Evacuation du substrat - Evacuation des boues - Pose de moine et/ou de système de rétention des sédiments sur des plan artificiels existants - Curage manuel ou mécanique - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	5 100€		5 100€		10 200 €

Site Natura 2000 de "La Vallée de l'Avance"
Localisation de l'action FD1.3



Fiche Cadre : FC	Type contrat : AC	Site FR7200739 L'Avance	FD2.1 : AMENAGEMENT DU PONT DE L'AVANCE POUR LES MUSTELIDES AMPHIBIES	Priorité : ***
Objectif DCOOB :	D. Améliorer les conditions de maintien des espèces animales à forts enjeux			
Linéaire concerné	100 mètres			
Constat et justification	<p>La Loutre et le Vison d'Europe sont des espèces d'intérêt patrimonial majeur qui sont directement menacées par le risque de collision routière. La Loutre a besoin d'un tirant d'air d'environ 70 cm pour traverser un ouvrage hydraulique bien qu'elle puisse franchir des obstacles plus immergés (étant une meilleure nageuse que le Vison). L'hiver, lors de la montée du niveau d'eau, si la partie à l'air libre de l'ouvrage est insuffisante, les Loutres ne s'engagent pas et traversent sur la chaussée, si bien que la mortalité routière est la première cause de mortalité directe des Loutres. De même pour le Vison, mauvais nageur, qui est incapable de remonter le courant contrairement à la Loutre. Si bien qu'il doit se déplacer sur les berges pour remonter les rivières et lorsqu'un ouvrage n'a pas de passage à sec sous la route, le Vison est obligé de passer sur l'axe routier. C'est pourquoi il est primordial de recenser les ouvrages à risque et de prévoir, en conséquence, les aménagements adaptés.</p> <p>Au niveau du Pont de la Tour d'Avance, le passage sous le pont n'est pas sécurisé et ne permet pas de connecter le côté Sud et Nord du site le long de la RD8. Cette route départementale, de par son positionnement et le trafic routier qu'elle accueille, constitue un risque majeur de collision routière pour le Vison d'Europe et la faune associée. Les difficultés de franchissement liées à l'absence d'ouvrage hydraulique transparent le long de la RD8 constitue un réel axe de fragmentation des populations entre les zones Sud et Nord du site. De plus, la responsabilité du site de L'Avance est forte concernant le maintien des connexions entre les populations de Vison d'Europe du secteur d'étude. La Vallée de L'Avance est une zone centrale entre plusieurs sites de présence potentielle et avérée du Vison, c'est pourquoi un aménagement sur l'axe potentiel de collision de la RD8 doit être envisagé dans ce DCOOB.</p>			
Localisation des travaux	Cf. PJ			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - aménagement de banquettes latérales au sein du pont de la Tour d'Avance - type : "banquettes latérales" doubles en béton, largeur minimale 20 cm et situées à 70 cm minimum du plateau du pont (cf. Schéma) - pour faciliter le passage des animaux, une banquette sera implantée sur chaque berge (2 linéaires de 25 mètres) - en complément, la pose d'un grillage permettra de canaliser les animaux - le schéma et l'illustration ci-contre montre le type d'ouvrage à créer - pour améliorer l'intégration de l'ouvrage global, le béton pourra être recouvert de matériaux type "fausse pierre" pour être en accord avec l'esthétique du pont <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) 			



Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement - réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - comparaison avant et après travaux par photographie - vérification des factures 				
Coût estimatif	<p><u>Mise en place banquettes + rampe d'accès</u> : 2 *25 mètres de linéaire Fourniture + coffrages + pose : 300 €/ml Coût : 15 000 €</p> <p><u>Pose d'un dispositif de canalisation des animaux</u> : clôture grillage 50 cm, 2*100 m de linéaire Fourniture + pose : 15€/ml Coût : 3 000 €</p>				
Synthèse des coûts (HT)	18 000 €				
Code contrat N2000	A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation - mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (busage temporaire...) ou permanents - mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant ; mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès à la chaussée - études et frais d'expert - toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	9 000 €		9 000 €		18 000€

Site Natura 2000 de "La Vallée de l'Avance"
Localisation du passage à mustélicidé à aménager



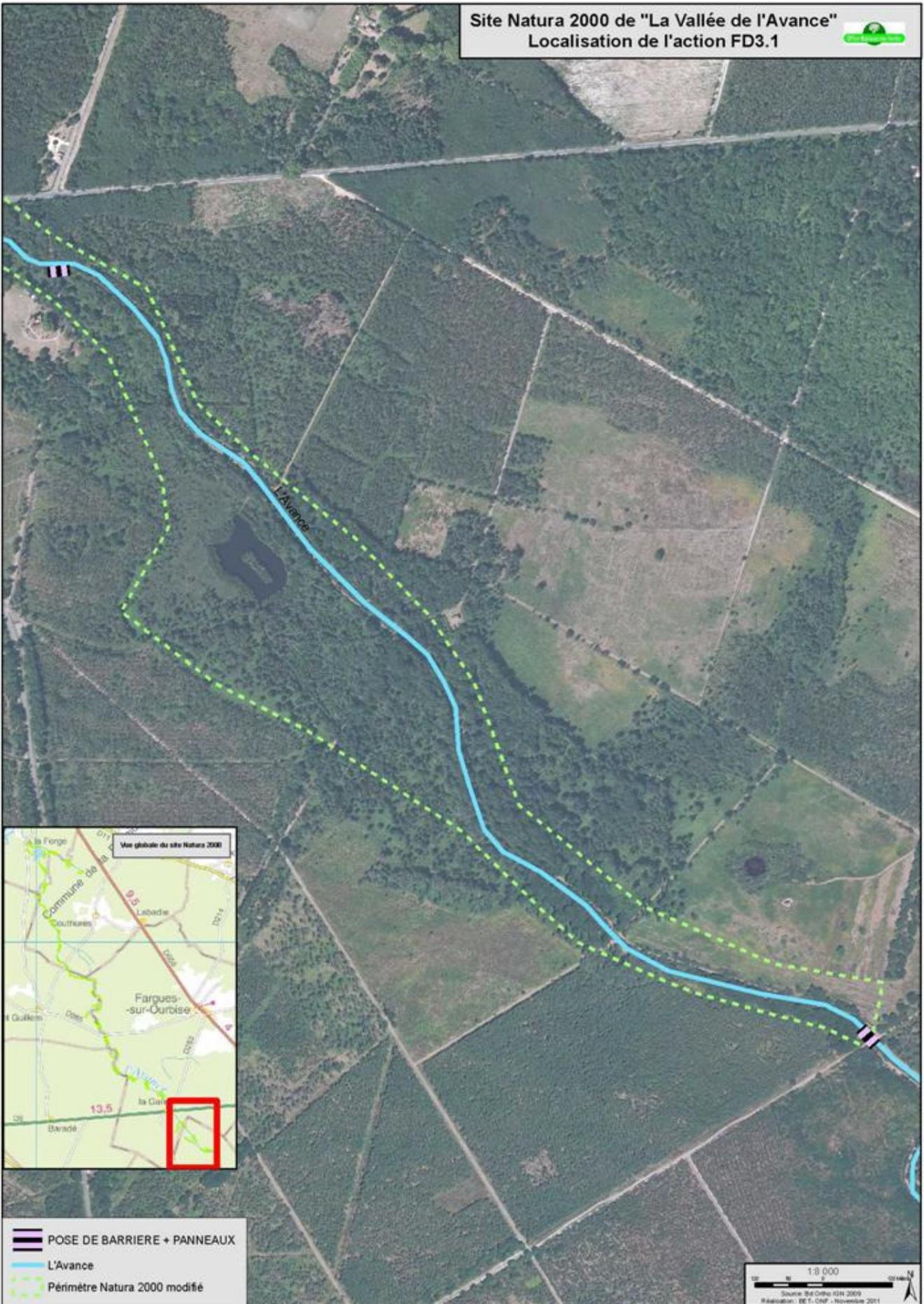
Fiche Cadre : FC5	Type contrat : AC	Site FR7200739 Vallée de l'Avance	FD2.2 : REGULATION DE LA POPULATION DE VISON D'AMERIQUE	Priorité : ***
Objectif DOCOB :	D. Améliorer les conditions de maintien des espèces animales à forts enjeux			
Surface concernée	L'ensemble des zones favorables			
Constat et justification	La SEPANLOG a put mettre en évidence la présence d'une population importante de Vison d'Amérique lors de sa campagne de piégeage. L'objectif est de la réguler en procédant à la capture d'individu et à leur stérilisation. et/ou l'euthanasie			
Localisation	à déterminer par les opérateurs désignés			
Modalités d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de journée de formation pour les piégeurs des ACCA concerné, ADPA 47, FDGDON 47 - Formation sur la reconnaissance des espèces et al distinction Putois, Vison d'Europe, Vison d'Amérique. - Formation sur les aménagements des pièges à réaliser - Vérifications sur le terrain avec les piégeurs de l'assimilation des techniques apprises. - Dans une démarche de concertation, ces formations devront se faire avec le co-encadrement de la FSDC47,, de l'Animateur du site Natura 2000 et du piégeur professionnel formateur. - Acquisition de cages-pièges adaptés pour renforcer le matériel des piégeurs - Pose de 5 à 10 pièges à mustélidés sur un linéaire compris entre 2,5 et 10 km de cours d'eau soit un piège tous les 250 à 1 000 mètres selon le nombre de piégeurs actifs pendant 10 nuits consécutives. - 1 campagne de piégeage comprend pour chaque piégeur : 2 périodes de 10 nuits consécutives de son choix réalisées pour l'une au mois de janvier et l'autre au mois de février. - Tenue d'un carnet de piégeage par chaque piégeur participant à l'action mentionnant le lieu et le nombre de pièges tendus afin d'évaluer la pression de piégeage exercée. - Vérification obligatoire par expert reconnus lors de toutes captures - Respect des procédures en vigueur lors des prises (Cf. Plan National de Restauration du Vison d'Europe et arrêté préfectoral de destruction des espèces classées nuisibles) - Assistance technique : CG47, ADPA47, ONCFS, ACCA, DREAL Aquitaine <p><u>Engagements non rémunérés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - état initial et post-travaux des surfaces - réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - vérification des factures ou des pièces de valeur équivalente 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Compte rendu des journées de formation - Journées de piégeage - Centralisation pour création d'une base de données "piégeage Vison d'Amérique" (à réaliser par l'animateur N2000) - Base de données - Document de synthèse - Bilan des carnets de piégeage fournis par l'ADPAG et remplis quotidiennement - Cartographie de la localisation des campagnes de piégeage et des résultats 			

	-Analyse des résultats et bilan de l'opération				
Coût estimatif	<p>Journée de formation : 3j en 2013 Vérifications de terrain et appuis technique : 2j/an Coût : 11 jours à 400€/j Coût : 4 400 €</p> <p>Achat de 20 cages piège (adapté à la capture sélective du Vison d'Amérique) : 100€/unité Coût : 2000€ (2 cages par piègeurs) Achat de petit matériel (gants, vaporisateur, désinfectant, appât) = 100€/piégeur Coût : 1000 € (pour 10 piègeurs environ) Coût : 3 000</p>				
Synthèse des coûts (HT)	7 400 €				
Code contrat N2000	F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - acquisition de cages pièges - suivi et collecte des pièges - études et frais d'expert 				
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016
Financement potentiel	Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau				

Fiche Cadre : FC4	Type contrat : AC	Site FR7200739 L'Avance	FD3.1 : POSE DE BARRIERES ET DE PANNEAUX D'INFORMATION	Priorité : **
Objectif DOCOB :	D3 : Mise en défens de l'habitat de l'Agrion de mercure et de la Cistude d'Europe			
Superficie concernée	Protection de 2,3 km de linéaire d'Avance en FD de Campet			
Constat et justification	La piste forestière de la FD de Campet, située sur la rive Ouest de l'Avance, fait le lien entre les zones humides situées en retrait du bourrelet alluvial et le lit de l'Avance. Ce secteur est utilisé par un nombre important d'espèces sensibles comme la Cistude d'Europe, l'Agrion de mercure et la Loutre d'Europe. Au travers de la pose de barrières, il s'agit de créer une zone de quiétude, matérialisée par une mise en défens du secteur et accompagnée par des panneaux d'information visant à informer les usagers de la raison de cette limitation d'accès.			
Localisation des travaux	Cf. Carte en PJ			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> - pose de deux barrières bois type pivotantes - pose de deux panneaux d'information - matériaux choisis de façon à s'intégrer un maximum dans le paysage <u>Engagements non rémunérés :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cas de travaux réalisés en régie) - vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) 			
Coût estimatif	<u>Conception des panneaux d'informations :</u> 2 jours Coût : 500€/j Coût : 1000 € <u>Fabrication des panneaux d'informations :</u> 2 panneaux grandes tailles Coût : 1000€/panneaux Coût : 2000€ <u>Fourniture barrières :</u> 2 barrières Type Pin (classe IV), pivotantes (dimensions : 5m * 1m) Coût : 400€/unité Coût : 800€ <u>Fourniture panneaux signalisation :</u> 2 panneaux petites tailles (sens interdit) Coût : 100€/unité Coût : 200€ <u>Pose du dispositif global :</u> 1 jour, équipe de 2 ouvriers Coût : 1 000€			

Coût (HT)	5 000 €				
Code contrat N2000	F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière...) - Conception, fabrication et conception des panneaux - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 				
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	2 500€		2 500€		€

Site Natura 2000 de "La Vallée de l'Avance"
Localisation de l'action FD3.1



Fiches Actions FE1.1 à FE 7.2		Fiche cadre 5: Amélioration de la connaissance du patrimoine naturel	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
E. Améliorer les connaissances naturalistes		E1 : Amélioration des connaissances sur la faune	
		E2 : Amélioration des connaissances sur la flore	
Milieus concernés en priorité		Habitats concernés	
Transversal			
Fiches Actions associées			
FE1.1	Compléter l'inventaire des libellules		
FE1.2	Compléter les inventaires sur l'herpétofaune		
FE1.3	Poursuivre les prospections chiroptères		
FE1.4	Poursuivre les prospections sur la flore patrimoniale		

Fiche Cadre : FC5	Type contrat : HC	Site FR7200739 Vallée de l'Avance	FE1.1 : COMPLETER L'INVENTAIRE DES LIBELLULES			Priorité : *
Objectif DOCOB :	E : Amélioration des connaissances naturalistes					
Surface concernée	L'ensemble des zones favorables					
Constat et justification	L'intérêt de la Vallée de l'Avance pour les Odonates a pu être mis en évidence par les prospections menées en 2010. Toutefois, des espèces patrimoniales autrefois présentes comme la Leuchorrhine à front blanc n'ont pu être retrouvées cette année. Ces espèces patrimoniales sont ciblées par la Directive Habitat et c'est pourquoi leur répartition et l'état des populations sur le site doivent être précisés. Ces éléments permettront d'étoffer les connaissances sur ce groupe taxonomique et donc sur les enjeux de conservation qui en découlent.					
Localisation	à déterminer par les opérateurs désignés					
Modalités d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - repérage des mares par photo aérienne en vue d'un échantillonnage systématique - prospection de l'Avance et des milieux favorables adjacents - prospection vue (jumelle) et identification par capture (si nécessaire) - prospections étalées sur l'ensemble de la période de vol des odonates : étalées entre avril et août - localisation GPS des relevés - élaboration d'une base de données - rédaction d'un rapport de présentation des résultats + évaluation patrimoniale 					
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Journées de terrain - Document de synthèse - Base de données 					
Coût estimatif	Prospection de terrain + saisie des données : 10 jours à 450€/j Coût : 4 500€					
Synthèse des coûts (HT)	4 500€					
Code contrat N2000	Sans objet car il s'agit d'une action hors contrat					
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016	
Financement potentiel	Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau					

Fiche Cadre : FC5	Type contrat : HC	Site FR7200739 Vallée de l'Avance	FE1.2 : COMPLETER LES INVENTAIRES SUR L'HERPETOFAUNE	Priorité : **
Objectif DOCOB :	E : Amélioration des connaissances naturalistes			
Surface concernée	L'ensemble des zones favorables			
Constat et justification	Les connaissances sur les populations et la répartition des espèces d'amphibiens et reptiles sur la Vallée de l'Avance possèdent de nombreuses lacunes qu'il convient de combler par des inventaires complémentaires.			
Localisation	à déterminer par les opérateurs désignés			
Modalités d'intervention	<p><u>L'inventaire des Amphibiens sera alors réalisé selon deux modalités :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'écoute nocturne des chants : permet de repérer certaines espèces difficilement détectables visuellement. 2) La recherche visuelle des pontes, des larves et des individus en activité. La recherche visuelle des différents stades de vie de l'espèce permet de multiplier les preuves de sa présence. <p>Un protocole proposant plusieurs passages en fonction de la biologie des espèces et donc de celles que l'on souhaite contacter sera alors établi.</p> <p><u>L'inventaire des Reptiles:</u></p> <p>La recherche des reptiles est assez complexe de par leur discrétion et leur capacité à se réfugier dans des endroits inaccessibles. C'est pourquoi un dispositif d'inventaire Herpétologique a été mis en place en complément d'observation ponctuelle, il est composé d'une multitude d'abris artificiels (taules ondulées) sous lesquelles viennent se réfugier les serpents. Ils ont été installés cette année pour pouvoir être opérationnels la saison prochaine (temps d'adaptation des animaux).</p> <p><u>Cistude d'Europe :</u> Comptage des individus en phase d'ensoleillement au bord de l'Avance et des mares et étangs environnants.</p> <p>Cette démarche prospective, au fil des années, en explorant des zones non prospectées potentiellement favorables à l'accueil des reptiles et des amphibiens, permettra d'affiner les connaissances sur les espèces présentes et l'état de leur population.</p> <ul style="list-style-type: none"> - localisation GPS des relevés - élaboration d'une base de données - rédaction d'un rapport de présentation des résultats + évaluation patrimoniale 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Journées de terrain - Document de synthèse - Base de données 			
Coût estimatif	Prospection de terrain + saisie des données : 8 jours à 450€/j <u>Coût : 3600 €</u>			

Synthèse des coûts (HT)	3 600 €				
Code contrat N2000	Sans objet car il s'agit d'une action hors contrat				
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016
Financement potentiel	Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau				

Fiche Cadre : FC5	Type contrat : HC	Site FR7200739 Vallée de l'Avance	FE1.3 : POURSUIVRE LES PROSPECTIONS CHIROPTERES			Priorité : **
Objectif DOCOB :	E : Amélioration des connaissances naturalistes					
Surface concernée	L'ensemble des zones favorables					
Constat et justification	Les mammifères tels que les chiroptères sont de très bons indicateurs de l'état de conservation des milieux, de même que les micromammifères. C'est pourquoi, une attention particulière va être accordée à l'étude de ces groupes taxonomiques. De par la potentialité du site pour l'accueil des Chauves-souris (territoire de chasse, grotte, gîte offert par les vieux arbres ...), une attention particulière a été accordée à leur recensement. Le but est alors d'affiner la connaissance du cortège d'espèces présent, de l'état des populations et des enjeux de conservation qui en découlent. Les prospections vont alors privilégier la recherche de gîtes en forêt ou à proximité de bâtiments.					
Localisation	à déterminer par les opérateurs désignés					
Modalités d'intervention	<u>Détection ultrasonore :</u> - prospection nocturne de l'ensemble du site pour déterminer les secteurs les plus favorables - repérage éventuel de gîte diurne ou de colonie de mise bas <u>Capture :</u> - cette technique d'inventaire sera envisagée uniquement en sortie de gîte pour estimer la taille de la population et sa dynamique - localisation GPS des relevés - élaboration d'une base de données - rédaction d'un rapport de présentation des résultats + évaluation patrimoniale					
Points de contrôle	- Journées de terrain - Document de synthèse - Base de données					
Coût estimatif	Prospection de terrain + saisie des données : 5 jours à 450€/j Coût : 2250 €					
Synthèse des coûts (HT)	2250€					
Code contrat N2000	Sans objet car il s'agit d'une action hors contrat					
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016	
Financement potentiel	Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau					

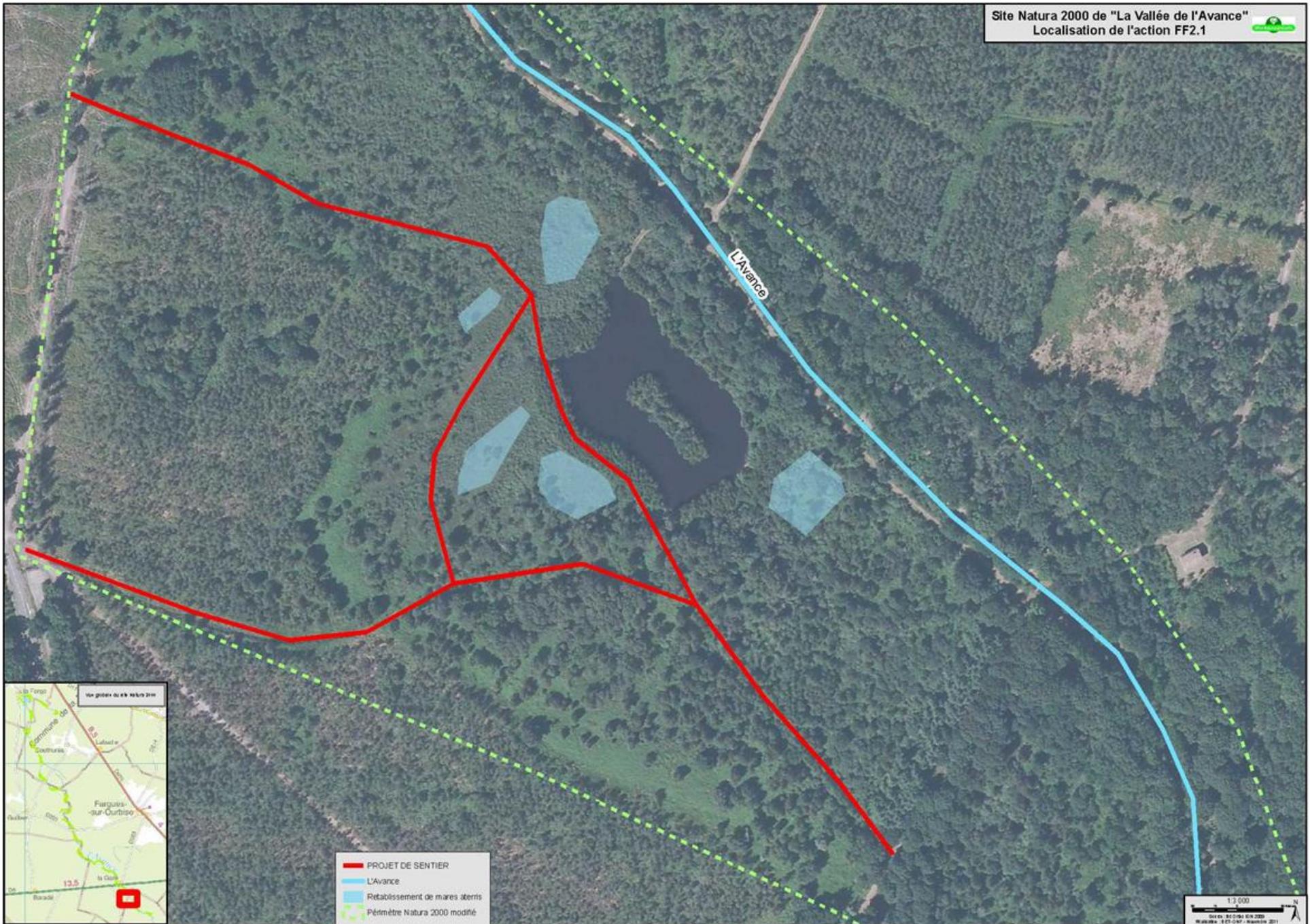
Fiche Cadre : FC5	Type contrat : HC	Site FR7200739 Vallée de l'Avance	FE1.4 : POURSUIVRE LES PROSPECTIONS SUR LA FLORE PATRIMONIALE		Priorité : *
Objectif DOCOB :	E : Amélioration des connaissances naturalistes				
Surface concernée	L'ensemble des zones favorables				
Constat et justification	Les premiers inventaires réalisés sur le site ont permis d'identifier de façon incontestable la forte valeur patrimoniale de la RBD. Toutefois, les connaissances acquises lors des études initiales du diagnostic précédent la création de la réserve comportent de nombreuses lacunes. Il s'agit donc ici, d'améliorer les inventaires d'espèces de flore, ceci dans le but d'avoir une idée la plus fine possible des espèces présentes et donc des enjeux de préservation qui en découlent. Le suivi des cortèges floristiques permet aussi de suivre l'évolution du milieu et d'évaluer objectivement la pertinence des actes de gestion en fonction de la dynamique de végétation qu'elle favorise.				
Localisation	à déterminer par les opérateurs désignés				
Modalités d'intervention	<p>- La stratégie d'échantillonnage devra être élaborée en privilégiant les secteurs non prospectés pendant la première campagne de 2010. Le nombre de relevés dépendra du nombre de jours de terrain déterminé avec l'opérateur. La localisation des relevés respecte les préconisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localisation GPS des relevés - Les espèces à haute valeur patrimoniale et/ou protégées font l'objet d'une quantification de leur population - Les prospections de terrain se feront pendant la période de floraison qui s'étend du printemps à la fin de l'été pour les espèces tardives. Les jours de prospection devront également inclure des périodes favorables aux espèces ignorées pendant la précédente campagne qui seraient potentiellement présentes : <ul style="list-style-type: none"> - les espèces vernales (par ex. <i>Narcissus bulbocodium</i>, <i>Romulea bulbocodium</i>) - les espèces automnales (par ex. <i>Allium ericetorum</i>, <i>Gentiana pneumonanthe</i>...) <p>- élaboration d'une base de données - rédaction d'un rapport de présentation des résultats + évaluation patrimoniale</p>				
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Journées de terrain - Document de synthèse - Base de données 				
Coût estimatif	Prospection de terrain + saisie des données : 10 jours à 450€/j Coût : 4500 €				
Synthèse des coûts (HT)	4500€				
Code contrat N2000	Sans objet car il s'agit d'une action hors contrat				
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016
Financement potentiel	Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau				

Fiches Actions FE1.1 à FE 7.2		Fiche cadre 6: Sensibilisation autour des richesses naturelles du site Natura 2000	
Objectif général		Objectifs opérationnels	
F. Mettre en place une logique de communication et de sensibilisation		F1 : Donner aux acteurs du territoire les outils nécessaires à une meilleure appréhension du patrimoine naturel	
		F2 : Création d'un sentier d'interprétation	
Milieus concernés en priorité		Habitats concernés	
Transversal			
Fiches Actions associées			
FF1.2	Création d'un site Internet Natura 2000		
FF2.1	Création d'un sentier d'interprétation pour une découverte autonome		
FF2.2	Pose d'un observatoire de faune		
FF2.3	Réalisation d'animation nature scolaire et grand public		

Fiche Cadre : FC	Type contrat : HC	Site FR7200739 Vallée de l'Avance	FF1.2: CREATION D'UN SITE INTERNET NATURA 2000			Priorité : **
Objectif DOCOB :	F. Mettre en place une logique de communication et de sensibilisation					
Constat et justification	Dans le but de faire connaître les richesses biologiques du Site Natura 2000, sa vulnérabilité et donc les enjeux en termes de préservation de la biodiversité qui en découlent, des outils de communications doivent être créés. Cela passe donc par la création d'un site Internet qui décrit la Vallée de l'Avance, les informations principales sur le site (fiches habitat, fiches espèce..) et également suivre les actions de gestion (régulièrement mises à jour).					
Modalités d'intervention	- formation à l'ATEN de l'animateur Natura 2000 pour la création du site Internet - mise en ligne du site - mis à jour tout au long de la phase d'animation					
Points de contrôle	Sans objet					
Coût estimatif	<u>Fourniture</u> : Création du site, mis à jour des contenus Coût : 2000 €					
Coût (HT)	2000€					
Code contrat N2000	Hors contrat					
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016	
Financement	Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau					

Fiche Cadre : FC	Type contrat : AA	Site FR7200739 Vallée de l'Avance	FF2.1 : CREATION D'UN SENTIER D'INTERPRETATION FF2.2 : POSE D'UN OBSERVATOIRE DE FAUNE	Priorité : ***
Objectif DOCOB :	F. Mettre en place une logique de communication et de sensibilisation			
Superficie concernée	1500 m			
Constat et justification	<p>La richesse du site Natura 2000 est à mettre en relation avec la présence d'habitats humides qui gravitent autour de l'Avance. Ces milieux sont extrêmement fragiles et pour leur assurer de bonnes conditions de conservation, plusieurs facteurs sont indispensables. Tout d'abord, le maintien de faciès ouverts pour conserver une expression maximale de la végétation caractéristique et également la protection contre une trop forte fréquentation de ces milieux. Cette fiche action va s'atteler à présenter les solutions envisagées pour protéger ces habitats sensibles contre le surpiétinement. La création de ce sentier vise également, au travers d'animation, de créer une réelle appropriation des richesses biologiques de l'Avance par les acteurs du territoire. La sensibilisation à la nature étant un des principaux vecteurs de sa protection. Afin de limiter le dérangement pour la faune et notamment le Vison d'Europe, le sentier ne sera accessible que lors de visite guidée encadré par les guides de l'ONF.</p>			
Localisation des travaux	Cf. Carte en PJ			
Modalités d'intervention et engagement du bénéficiaire	<p><u>Création du sentier</u> : 1,5 km</p> <ul style="list-style-type: none"> - en terrain naturel - délimitation par un débroussaillage annuel <p><u>Fourniture matériel sentier</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 ponton - 3 passerelles - 1 observatoire complet circulaire - 1 observatoire palissade <p><u>Fourniture panneaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 panneau couvert (affichage 139x124) - 1 panneaux de guidage bi-mât, - 2 panneaux type pupitres - 15 panneaux de fléchage numérotés <p><u>Engagements non rémunérés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Installation du dispositif avec du matériel adapté à la portance des sols - période d'intervention : en dehors de la période de reproduction, de préférence à l'automne sauf pour le dégagement du sentier au printemps 			
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cas de travaux réalisés en régie) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente - comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces traitées (photographies) 			

Coût estimatif	Coût sentier + panneau : Fourniture et pose Coût : 70 000 € Coût entretien sentier : 1 journée /an Coût : 2 500 €				
Coût (HT)	72 500 €				
Code contrat N2000	A32324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès A32325P : Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact				
Engagements rémunérés concernés par la mesure	<u>Sentier et mise en défens :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux, grillage, clôture - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Entretien des équipements - Etudes et frais d'expert - Allongement de parcours normaux de voirie existante - Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation - Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant <u>Panneaux de sensibilisation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. 				
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014	2015	2016
Financement	Europe		Etat		Total
	50%		50%		100%
	36 250 €		36 250 €		72 500€



- PROJET DE SENTIER
- L'Avance
- Retablisement de mares atterris
- Périmètre Natura 2000 modifié

1:2 000
Site de Natura 2000
Mars 2011

Fiche cadre 7: L'animation du DOCOB

Objectif général	Objectifs opérationnels
G. S'assurer de la réalisation des actions du DOCOB et de leur suivi	G1 : Organiser la phase d'animation
Milieux concernés en priorité	Habitats concernés
<p><u>Actions à réaliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - détermination des secteurs opportuns pour les opérations de génie écologique et de sensibilisation à la nature - prise de contact auprès des propriétaires contractants - détermination des opportunités de Contrat Natura 2000 - expertise et réalisation des Contrats Natura 2000 - suivi des travaux et du respect des cahiers des charges - réalisation des actions "hors contrat" 	

Fiche Cadre : FC	Type contrat : HC	Site FR7200739 L'Avance	Animation du DOCOB "Vallée de l'Avance"	Priorité : ***
Objectif DOCOB :		G. S'assurer de la réalisation des actions du DOCOB et de leur suivi		
Superficie concernée	Tout le domaine			
Localisation des travaux	Le Site Natura 2000			
Modalités d'intervention	<p>Mettre en œuvre le DOCOB :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ contact avec les différents propriétaires ▪ Information, conseil et orientation dans le choix des mesures à contractualiser pour parvenir aux objectifs du DOCOB ▪ Liste et localisation des parcelles concernées, des habitats et des espèces, des engagements et des recommandations techniques prévues dans le DOCOB ▪ Contact des experts et des partenaires pour réaliser des études préalables ▪ Diagnostic préalable pour la mise en œuvre des actions ▪ Définition du calendrier prévisionnel et du bilan financier ▪ Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers (rassemblement des pièces constitutives des dossiers...) ▪ Prise de contact avec le maître d'ouvrage et prestataires concernés ▪ Appui technique pour le montage des dossiers techniques et financiers ▪ Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions et de la prise en compte des préconisations prévues dans le DOCOB <p>Mettre en place un suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Docob</p> <p>Mesures contractuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer <i>in situ</i> de la bonne compréhension des engagements avec le contractant ▪ Appui technique à la réalisation des travaux ▪ Suivi de la réalisation des travaux <p>Mesures hors contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer <i>in situ</i> de la bonne compréhension des mesures ▪ Appui technique à la réalisation des travaux ▪ Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions prévues et de la prise en compte des préconisations prévues dans le DOCOB <p>Mesures transversales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place et contrôle des indicateurs de suivi : ▪ Définir et mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer l'évolution des habitats naturels et la pertinence des actions menées ; ▪ Prévoir de relever ces indicateurs en milieu et en fin de contrat <p>Assurer la coordination générale du projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Information et sensibilisation des acteurs du site ▪ Préparation, animation et compte rendu des réunions du comité de pilotage ▪ Elaboration des rapports d'activités annuels et intermédiaires ▪ Bilan général de l'application du DOCOB 			

Points de contrôle	Convention pluriannuelle entre la structure animatrice et l'Etat		
Coût estimatif	Journée de travail animateur : 35j/an Coût : 500€/j Coût 17 500€/an		
Coût (HT)	52 500 €		
Code contrat N2000	Action hors contrat		
Engagements rémunérés concernés par la mesure	Sans objet car hors contrat		
Calendrier prévisionnel	2012	2013	2014
	17 500 €	17 500 €	17 500 €
Financement	Etat	Europe	Total
	50%	50%	100%
	26 250 €	26 250 €	52 500 €